DOUZIÈME ANNÉE — N° 476 — On s'abonne au Bureau du Journal : 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 19 OCTOBRE 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO :
FRANCE . . . . 10 centimes
ÉTRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09

ANNONCES
Agence Parisienne de Publicité
16, Rue Drouot, Paris
TÉL. : GUT. 55-38

# LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ÉTRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ni partir du 1er de chaque mois.

LE NUMERO :
FRANCE. . . . 10 centimes
ÉTRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

## LA MODE A PARIS ET A BERLIN

Le *Berliner Tageblatt* a célébré la victoire remportée par le goût allemand dans la première « Semaine de la mode » organisée à Berlin. L'agence Wolff a répandu à travers le monde cette retentissante nouvelle. C'est une offensive de grand style contre les modes venant de France, mais c'est une offensive égale contre l'élégance et la beauté.

Il ne fait de doute pour personne en effet que la mode est un art : art subtil et délicat autour duquel s'ingénie toute une armée de dessinateurs, modellistes, brodeuses et ouvrières. Ce que l'on ignore davantage, c'est qu'aucun domaine artistique ne semble être l'objet de plus de fraudes, de copies déloyales et de plagiats que la parure féminine ; avant la guerre elle était entourée d'un véritable réseau d'espionnage. Des étrangers recueillaient les griffes de nos grands couturiers pour les apposer aux rubans de leurs robes et aux coiffes des chapeaux d'Outre-Rhin qui prétendaient être chic parisien. Les Allemands étaient coutumiers de se procurer frauduleusement nos modèles ; ils vivaient à l'affût, choisissant de préférence l'article courant se vendant bien pour en réaliser la vente par centaines d'exemplaires. Ces prétendus modèles français contribuaient jetaient un discrédit sur la création artistique nationale, modes qui, avant la guerre, dont la bizarrerie a été parfois critisée avec tant d'à-propos et de finesse dans *Le vrai et le faux chic*, par notre maître ironiste.

« La Semaine de Mode à Berlin prouve de cette même conception de fraude et de pillage des idées d'autrui. « Les couturiers de Berlin, dit le *Berliner Tageblatt*, sont assez sensées pour ne point rechercher la création d'une mode allemande ; elles ont pris ce qu'il y avait de bon chez eux dans les idées internationales et ont développé ce qui leur semblait le plus propre à être porté en Allemagne. » Ce qui n'empêche pas Herr Manheimer d'ajouter un peu plus loin cette grossière contradiction : « C'est maintenant le moment psychologique de montrer au monde que nous avons encore la force économique de *créer* une mode qui sera également appréciée, aussi bien chez nous qu'à l'étranger. »

L'Allemand montre, une fois de plus, son vil de fraudes et de copies. Avant la guerre, le réseau de son espionnage s'étendait si serré que des couturiers étrangers arrivaient à se procurer nos nouvelles créations avant l'ouverture de la saison. Nos grands faiseurs devaient user de toute leur psychologie commerciale, prendre la précaution de montrer leurs collections de choix à la clientèle américaine avant la clientèle austro-allemande, sous peine de voir leurs modèles recopiés par quelque maison de Berlin et vendus directement à New-York sous fausse étiquette, naturellement.

C'était des maisons indépendantes et la même raison sociale que nos célèbres couturiers de Paris. On citait même une fabrique qui s'était spécialisée dans la reproduction des griffes les plus célèbres de la haute couture parisienne. Ces organisations vivaient exclusivement de la recopie de nos modèles.

C'est en raison de ces pratiques frauduleuses que les couturiers s'étaient entendus à ne pas montrer leurs modèles avant une époque déterminée ; ils avaient fixé la date d'ouverture de chaque saison ; mais il y avait des loups dans la bergerie et quelques-uns s'écartaient de leurs engagements, en particulier la célèbre firme autrichienne Dreimond qui se souciait peu de tenir une parole donnée et qui livrait les modèles avant la date fixée à la clientèle allemande. Elle s'empressait de réaliser les premières commandes à la grande déconvenue de ses concurrents.

Ainsi l'Allemand bénéficie des frais de création et de recherche de son concurrent français. Il faut le dire, nous ne savons pas toujours bien nous défendre contre ces audaces. Il faudrait se rappeler que dans des circonstances qui eussent été favorables à l'expansion du goût français, nos couturiers ont montré une remarquable timidité. A ce point de vue l'exposition de San Francisco en 1915 était une belle occasion d'élargir notre capacité d'exportation sur le marché américain. Or, à cette exposition qui fut un si beau triomphe pour la France, à peine quelques couturiers se firent-ils représenter. Les meilleures commandes revinrent aux maisons allemandes qui n'avaient pas négligé de faire de la publicité, avec la recopie de nos modèles.

Cette nouvelle, la création dont l'esprit français est si prodigue filtre de partout ; le trésor national s'en va enrichir le contrefacteur qui court si peu de risque qu'il peut continuer en paix son métier de plagiaire sans craindre autre chose qu'occasionnellement un procès dont la seule sanction est une légère amende.

Pourquoi ne pas songer à prendre de sérieuses mesures pour la répression de ces fraudes ? Pourquoi ne pas exiger dans la guerre des sanctions pénales et plaires contre ceux qui se rendent coupables d'un véritable crime ?

A la reprise des affaires, pour éviter la concurrence frauduleuse il faudrait organiser une défensive privée sous toutes ses formes. Il faudrait préconiser les expositions internationales à date fixe dans les capitales étrangères avec des agents français chargés de la vente des créations de nos grands couturiers. Ils fixeraient en même temps le ton de la mode et assureraient le triomphe mondial du goût français, de la parure de la femme française. Une entente pourrait même avoir lieu entre les diverses industries de luxe, couturier, joaillier, parfumeur, fourreur, ébéniste, tapissier, etc., pour installer d'une façon permanente des magasins très luxueux de produits français dans les quartiers les plus renommés des villes étrangères. Ces installations à frais communs des industries artistiques de la mode ont déjà fait leurs preuves à l'Exposition de Buenos-Ayres où une entente de ce genre a remporté un plein succès.

Pour porter atteinte aux pratiques frauduleuses, il faudrait aussi déposer les modèles qui se vendent le mieux, car ce sont ceux-là que les confectionneurs allemands guettent pour la fabrication en série.

Contre l'imitation des rubans de taille et des coiffes de chapeau signés de noms notoirement connus, il faudrait exiger que le poinçon spécial du Comité de Défense de la Couture et de la Mode soit apposé, indiquant la date et la saison du modèle.

Le journal de mode français répandu largement à l'étranger sera un autre moyen très sûr de propagande de notre goût et de nos articles dont le fini et l'originalité sont au-dessus de toute comparaison. Il faut qu'on les connaisse si nous voulons augmenter le chiffre de nos exportations. Le journal de mode est notre meilleur organe de publicité.

A la fin des hostilités, que des comptoirs de vente assurent des débouchés, simplifient les formalités d'expédition et délivrent le fabricant des soucis de transports, de douanes et d'assurances de ses marchandises.

En résumé, nous sommes trop exclusivement artistes ; l'industrie française de la mode qui fait vivre des milliers de femmes et dont le syndicat est présidé par une femme de valeur, vit de ses créations, mais elle laisse glaner le plus important profit de son art par des mains étrangères, celles qui multiplient à bas prix le luxe français. Notre commerce extérieur atteignait, en 1913, 200 millions pour la vente des créations parisiennes, robes, manteaux, chapeaux, lingerie de premier choix ; mais il pourrait atteindre plus du double s'il était protégé contre la fraude étrangère. Est-ce que ces chiffres ne sont pas éloquents ?

**Jeanne Labbe.**

## Le Miracle de la Race

*Nous avons publié, en tête de notre numéro du treize juillet dernier, un article sur le beau roman de M. Marius-Ary Leblond, intitulé* Le Miracle de la race *(éditeur Charpentier, prix 4 fr. 50). De nombreuses lettres de lecteurs nous ont fait remarquer que le nom des auteurs ne figurait pas dans cet article. La note qui l'indiquait avec celui de l'éditeur et le prix a été en effet oubliée dans la mise en pages. Voilà qui est réparé autant qu'il se peut ; nous nous excusons auprès des auteurs qui, eux, ont eu la délicatesse de ne pas réclamer, bien qu'ils nous aient écrit au sujet de cet article.*

## Un conflit dans la Couture

Un long conflit entre les ouvrières de la couture et leurs patrons vient de s'achever. Il avait commencé cet été, en raison de la diminution de nombre d'heures de travail dans certaines grandes maisons, diminution à laquelle correspondait une baisse des salaires. Les ouvrières ne fournissant plus que 8 heures de présence, ne gagnaient plus que 5 fr. 60, 4 fr. ou 2 fr. 80, par jour, au lieu de 7 fr., 5 fr. et 3 fr. 50 par jour, tarif établi pour la journée normale. Une indemnité de 1 fr. de vie chère s'ajoutait à ces prix.

Dès le mois d'août, les syndicats d'ouvrières résolurent de revendiquer une indemnité de vie chère de 4 francs, la limitation de la journée de travail à 8 heures avec majoration de 75 pour 100 des salaires pour les heures supplémentaires.

Les Chambres syndicales patronales avaient demandé l'ajournement de leur réponse au 15 septembre, à cause de l'Exposition de modes de Zurich qui retenait leurs délégués.

Vers le 12, cette réponse parvint; elle était si peu satisfaisante qu'elle souleva une nouvelle tempête. Elle accordait seulement une indemnité de vie chère de 2 francs.

Ici se place l'intervention du ministère du Travail, M. Colliard, qui amena M. Kempf, président des Chambres patronales du Vêtement à une transaction. L'indemnité serait portée à 1 fr. 50 pour les apprenties et à 3 francs pour les autres catégories du personnel. Cette indemnité partirait du 16 septembre rétroactivement — ceci se passait le 25, et les syndicats avaient décidé la grève depuis le 21.

Les syndicats ouvriers ne se tinrent cependant pas pour satisfaits et la grève continua, ainsi que les délégations et les pourparlers. Enfin, après trois semaines de chômage, les ouvrières décidèrent la reprise du travail sur les bases proposées par le ministère, mais à condition que seraient discutées à nouveau entre délégués ouvriers et patrons les questions restées pendantes de la majoration des heures supplémentaires et du délai-congé. De plus les Syndicats demandent la création de restaurants coopératifs pour lutter contre la vie chère.

## Celles qui ne font pas grève

**A Mlle Jane Guillemin, Inspectrice de la main-d'œuvre féminine au Ministère de la Guerre.**

Nous savons ici, Mademoiselle, avec quelle haute conscience et quel grand cœur vous remplissez le poste nouveau dont vous êtes la première titulaire ; et comment, au souci d'améliorer, pour le bien du pays, les services du personnel féminin, vous joignez un zèle ardent pour ce personnel. Entre les employées du Ministère de la Guerre et leurs chefs, vous êtes comme sont envers leurs enfants les mères dont la surveillance s'appelle toujours sollicitude. Peut-être toutes « vos enfants » ne le savent-elles pas assez ; beaucoup vous croient, sans doute, uniquement occupée à noter leurs fautes et n'osent pas vous dire leurs plaintes et leurs souhaits. Nous en recevons souvent ici ; nous en avons parfois transmis directement, pour lesquels vous avez obtenu gain de cause autant qu'il était possible. Mais la discrétion même de notre intervention auprès de vous n'a pas permis aux intéressées de connaître ce qu'elles vous doivent.

Aussi changeons-nous aujourd'hui de méthode. Nous vous écrivons publiquement ; peut-être nous autoriserez-vous à publier votre réponse et le résultat de vos efforts. Ainsi s'affirmera votre rôle. Il deviendra, nous semble-t-il, d'autant plus efficace qu'il sera moins ignoré. Ceux qui vous l'ont confié, dans une pensée de progrès qui les honore grandement, ne pourront que s'en réjouir.

Nous sommes informés, croyez-le, des difficultés de notre tâche ; ce ne sont pas seulement les plaintes des travailleuses qui nous parviennent, mais celles des chefs et du public.

La grande foule des ouvrières et des employées improvisées que la guerre a faites n'est point une foule angélique ; et peut-être serait-elle plus satisfaite si elle était moins imparfaite. La majorité des remplaçantes sont non seulement neuves en leurs fonctions, mais apprenties de la vie professionnelle ce qui complique terriblement les difficultés inévitables de la situation. Il manque à la plupart l'esprit professionnel que les hommes, destinés dès leur enfance au travail, acquièrent de bonne heure. Je ne veux point m'attarder sur ce sujet. Nous y reviendrons en des articles que nous destinerons spécialement aux travailleuses. Aujourd'hui, c'est en leur nom que je parle et les réclamations que je vous transmets ci-dessous me semblent justes.

### L'hygiène à l'Ecole Militaire

L'Ecole Militaire est bondée de services qui emploient particulièrement des femmes auxquelles sont adjointes quelques auxiliaires. Des plaintes nous sont venues de divers côtés sur l'hygiène déplorable de ces bureaux.

Certaines raisons de ce fait tiennent à la force des choses. Là, comme ailleurs, c'est la guerre. On utilise des locaux de fortune dont l'installation est de fortune également ; les appareils de chauffage et d'aération n'y sont pas le rêve ; et de plus, les salles sont toujours combles. Dans certaines, le matériel et le personnel sont tellement tassés que la place manque pour tenir les fenêtres ouvertes.

Résultat : Atteinte à la santé du personnel. « On est forcé de tomber malade », me disait une employée, malade en effet. Peu à peu toutes le deviennent. Les soldats n'y échappent pas non plus. Et c'est pour beaucoup d'hommes la réforme inéluctable ; pour les femmes de perpétuels congés de maladie. Elles touchent pendant ces congés, il est vrai, la moitié de leurs salaires plus l'indemnité de vie chère ; mais la grosse dépense que constitue ce régime pour l'Etat, ne leur donne qu'un tout petit moyen de se soigner, et leur affaiblissement est tel qu'il dure parfois des mois.

Nous admettons fort bien qu'il soit difficile de remédier à la mauvaise installation et à l'encombrement des bureaux. Nous croyons pourtant que, partout, de bons systèmes d'aération pourraient être organisés sans trop de peine.

De plus, absolument rien ne peut s'opposer à la *bonne tenue* des bureaux. C'est leur mauvaise tenue qui, en réalité, est la grande cause du mal. Ils sont sales et empestés. Le ménage, confié à des auxiliaires, est bâclé, ce qui s'explique trop par le manque de dispositions naturelles ou acquises des opérateurs aux expériences du balai et du torchon. Partout on fume ; et l'on cuisine sur les poêles ou fourneaux déjà malsains par eux-mêmes.

Interdire strictement le tabac et les popotes diverses, voilà qui ne demande qu'un arrêté et ensuite une ferme surveillance.

Reste le ménage. Qui doit le faire ? On m'assure que dans certains bureaux, ailleurs qu'à l'Ecole Militaire, les « plantonnes » qui en sont chargées et qui pourtant exerçaient la veille la profession de ménagère, s'en acquittent fort mal. Alors, qu'on le fasse faire, non point par des « plantonnes », à qui leur nouveau titre a tourné la tête, mais par des « ménagères » qui reviendront ménagères et n'auront pas autre chose à faire que le ménage. Il y aurait, nous semble-t-il, quelque chose à changer au principe même de l'organisation du nettoyage dans les services publics.

### Un jour s'envole !

Cela se chante, je crois ! Mais les employées de la Guerre n'entendent pas de cette oreille. Elles n'arrivent pas à comprendre pourquoi les mois de trente et un jours ne leur sont payés que trente. Qu'est-ce que l'Administration fait de ce jour qu'elle biffe du calendrier... et du compte de paye ? On m'a expliqué le mystère, et j'ai compris... sans comprendre. Voilà l'explication :

Les employées sant engagées d'abord pour trois mois, pendant lesquels on les paie à la journée, c'est-à-dire les jours seulement où elles travaillent et non les dimanches et fêtes, par conséquent. Au bout de trois mois, elles sont payées au mois... c'est-a-dire, non, aux trente jours, car elles restent pourtant sous le régime de l'engagement à la journée ; seulement ou leur paie trente jours, au lieu de vingt-quatre, vingt-cinq ou vingt-six qu'elles touchaient auparavant. On a voulu ainsi leur assurer le paiement du chômage des dimanches et des jours fériés. On ne les prend pas en traitre ; elles signent, en s'engageant, cette clause du règlement. Elles signent, mais comme elles n'y comprennent rien — et vous ? — elles ne cessent de récriminer. Sans compter qu'un tel compromis... plutôt chinois, n'est-ce pas ? peut prêter à bien des abus ou des erreurs. On m'a assuré, par exemple, qu'une employée malade qui, dans un mois de trente jours a travaillé un jour, s'est vu retenir le montant de cette journée à cause du trente-et-unième jour ! Quand une convention prête à de tels malentendus, elle est jugée : il faut la changer. Qu'on paie les employées au mois ou à la journée. Mais il faut choisir et ne pas les scandaliser en dérobant des jours à la marche du temps.

⁂

Que pense de tout cela Mlle Guillemin ? Elle nous le dira, espérons-nous, et nous le redirons ici.

Nous aurons aussi à lui confier une très intéressante protestation des infirmières militaires non mariées.

**Jane Misme.**

## UN GRAND CORTÈGE EN l'honneur de l'Alsace-Lorraine

### *La Française* y figurera

*L'Union des Grandes Associations Françaises nous adresse l'invitation suivante :*

A l'occation des Journées en l'honneur de « l'Alsace-Lorraine », qui auront lieu à Paris et France du 4 au 17 novembre prochain, l'Union des Grandes Associations Françaises prend sous son patronage l'organisation d'une grande Manifestation nationale pour le dimanche 17 novembre.

Celle-ci consistera en un cortège qui se déroulera sur cette Voie sacrée qui va de l'Arc de Triomphe de l'Etoile à la place du Carrousel en s'arrêtant devant ces stations évocatrices de gloire et d'espérance qui s'appellent : Strasbourg, Jeanne d'Arc, le Quand Même de Mercié, Gambetta, Lafayette !

Il importe que ce défilé soit imposant par le nombre de ceux qui y prendront part.

Tout Paris sera là pour l'acclamer.

Les Sociétés constituant l'Union sont invitées, d'une façon particulièrement pressante, à y figurer en groupant autour d'elles le plus grand nombre possible d'adhésions individuelles.

Nous étions 5.000 au Trocadéro le 22 septembre. Nous devons être 50.000 le 17 novembre. Chacune des sociétés aura sa place marquée dans le Cortège et recevra un fanion. De plus, chacun des membres participant au défilé recevra un souvenir commémoratif comme insigne.

Nous sommes certains que les Sociétés de l'Union voudront toutes rivaliser d'émulation entre elles pour contribuer au succès triomphal de cette Journée en l'honneur de l'Alsace-Lorraine, qui sera également une des Journées organisées pour assurer la réussite de « l'Emprunt de la Libération ».

**La Direction et la Rédaction de « la Française » participeront naturellement à ce cortège. Nous prions nos lecteurs et nos lectrices qui voudraient y figurer de nous envoyer leur adhésion dès cette semaine, afin que nous puissions indiquer aux organisateurs quelle place devra nous être réservée. « La Française » publiera ce jour-là un numéro spécial.**

## *Guerre à l'Alcool*

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au veto : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris, Président : M. JEAN FINOT.

## LE LIVRE D'OR des Œuvres de Guerre

Nous signalons à nos lecteurs le 4e fascicule du **Livre d'Or des Œuvres de Guerre**, très soigneusement édité, et qui contient, sous diverses signatures américaines et françaises, six chapitres très intéressants et 32 belles gravures. S'adresser à l'éditeur, 17, rue de l'Annonciation.

## *Au Parlement*

### Les Pensions militaires

La Française *publiera une étude de la loi sur les pensions militaires quand le Parlement en aura fixé le texte définitif. Votée le 5 février dernier par la Chambre, cette loi vient d'être votée au Sénat avec modifications le 25 septembre. Voici, d'après* l'Information sociale et ouvrière *quelles en sont, après le vote du Sénat les dispositions essentielles :*

Le 5 février dernier, la Chambre a voté un projet de loi modifiant dans ses principes fondamentaux la loi de 1831 sur les pensions militaires et mettant en harmonie avec la constitution nouvelle de l'armée et avec les conditions de la guerre actuelle les droits à pension résultant de décès survenu, de blessures reçues et de maladies contractées ou aggravées en service.

Ce projet rompt le lien qui existait dans la loi de 1831 entre les pensions d'ancienneté et les pensions pour décès ou blessures.

L'ouverture du droit à pension est fondé, non plus sur l'incapacité de servir, mais sur l'invalidité réelle.

La pension, dont le taux varie avec le degré d'invalidité, est due, quelle que soit la gravité de l'infirmité contractée et quel qu'en soit le caractère, permanent ou temporaire.

Elle est due également pour les maladies contractées ou aggravées pendant la présence sous les drapeaux, la cause de ces maladies étant présumée résulter du service.

Le droit à pension est étendu aux enfants naturels reconnus.

Des majorations sont accordées pour les infirmités multiples, ainsi que pour les enfants mineurs à la charge du réformé, ou de ses ayants-droit.

Les veuves ont droit à la réversion de la pension ou de la gratification accordée à leur mari, si l'invalidité était égale ou supérieure à 60 p. 100.

Une allocation permanente peut (à défaut de veuves et d'orphelins) être allouée aux ascendants justifiant, devant le tribunal civil, de leur âge ou de leurs infirmités.

Les grades conférés à titre temporaire donnent droit aux taux de ces grades.

Des voies de recours contre les décisions de l'autorité administrative sont organisées : tribunal départemental comprenant notamment un médecin et un représentant des mutilés ; et cour régionale des pensions.

Les soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques doivent être donnés aux réformés aux frais de l'Etat.

Il est du devoir de l'Etat d'aider la rééducation professionnelle des mutilés.

Tout en reconnaissant le grand progrès réalisé par la Chambre, les associations de mutilés signalèrent certaines lacunes et demandèrent en particulier l'adoption des modifications suivantes :

La mention explicite dans la loi du droit des mutilés à réparation.

La réduction au délai nécessaire pour transformer la gratification en pension.

Le remplacement du mot « gratification » par un terme ne comportant aucune ambiguïté sur le droit du mutilé à l'allocation correspondante.

L'extension aux compagnes des mutilés des droits des veuves.

L'affirmation des droits des ascendants.

Le relèvement des taux de pensions.

Le Sénat a tenu compte de la grande majorité de ces revendications :

Dans le projet qu'il a voté le 27 septembre, il a relevé à 1.600 francs la pension correspondant à l'invalidité totale.

Il a remplacé le mot « gratification » par l'expression « pension temporaire ».

Il a réduit à trois périodes biennales le délai nécessaire pour transformer une pension temporaire en pension définitive.

Il a reconnu le droit à la pension à tout ascendant non soumis à l'impôt général sur le revenu.

S'il s'est refusé à inscrire dans la loi les droits des compagnes, le Sous-Secrétaire d'Etat a promis d'examiner avec la plus grande bienveillance la situation des compagnes, auxquelles il ne manquerait que la formalité du mariage, pour pouvoir être assimilées aux veuves.

Quant au droit à réparation, le rapporteur et le gouvernement, tout en proclamant ce droit, ont fait écarter l'insertion dans la loi du mot « réparation », qui aurait été juridiquement inexact.

### LES DISPARUS

**Mme Vechko Krechkovskaia**

La grand'mère de la Révolution russe qui avait sacrifié toute sa vie à la cause de la Révolution et passé trente-cinq ans en Sibérie, sous le régime tsariste, est morte en septembre dernier, avant d'avoir vu poindre l'aurore de la renaissance russe qu'elle espérait, et désolée de la tournure prise par cette révolution qu'elle avait tant contribué à faire naître.

*LISEZ FAITES LIRE*

**"La Française"**

## CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES

*La Présidente du Conseil National des Femmes françaises a reçu d'Italie deux intéressants manifestes. Nous publierons le second dans le prochain numéro.*

**CONSEIL NATIONAL DES FEMMES ITALIENNES**

**A Madame Jules Siegfried,**
*Présidente du Conseil national des femmes françaises.*

Madame,

J'ai l'honneur d'interpréter auprès de vous les sentiments des femmes italiennes que l'héroïsme de l'armée française frappe d'admiration émue. Un véritable souffle d'épopée anime nos peuples. Nourri des deuils, des colères et d'un espoir indompté, l'élan irrésistible des troupes alliées chassera prochainement l'ennemi et ramènera, par la victoire, la paix sur la terre.

Gloire à vos soldats ! Gloire aux mères et aux épouses de France, si vaillantes, si endurantes, si confiantes ! Nous leur offrons, par votre entremise, le témoignage de notre admiration et l'expression de notre solidarité fraternelle, soit aux heures joyeuses, soit aux heures troublées. Qu'il est doux de pouvoir, dès maintenant, envisager l'avenir avec la confiance que fortifie l'héroïsme de nos soldats et l'admiration de l'humanité qui ne saurait forfaire aux lois de l'honneur et de la justice.

Alors, en France et en Italie, la femme recommencera à se faire une vie utile et digne. Et notre activité, consacrée à nouveau par le sang répandu et les larmes refoulées, réalisera toutes les promesses et comblera tous les vœux.

Tels sont les sentiments que je suis chargée de vous présenter au nom de mes collaboratrices. Veuillez les communiquer, Madame, à vos collègues et agréez pour vous-même mes messages dévoués.

Gabriella SPALLETTI RASPONI.

G. S.

## ACTIVITÉ FEMININE A L'ETRANGER

**NORVEGE**

On se prépare en Norvège au vote du Storting qui aura lieu le lundi 21 octobre. Il n'y a encore aucune femme norvégienne au Parlement. On ne peut élire qu'un député par circonscription et ainsi les femmes n'ont guère chance de l'être. D'après le « Nylænde », une « Société des femmes-électeurs » s'est formée dont le programme est le suivant :

1° Amélioration des conditions du travail des femmes. Institution pour les femmes d'écoles professionnelles donnant une connaissance approfondie des métiers que les femmes sont appelées à exercer. Salaire égal pour travail égal.

2° Hygiène effective des habitations. Lutte énergique contre la tuberculose.

3° Revision de l'assistance aux pauvres. Aide suffisante et appropriée aux enfants, femmes, vieillards et malades. Institution d'allocations aux veuves avec enfants.

4° Admission des femmes aux places vacantes dans les diverses administrations qui s'occupent du travail féminin.

5° Nouvelle organisation du vote.

**FINLANDE**

La diète finlandaise a accepté la loi sur le service civil obligatoire. D'après cette loi, chaque citoyen finlandais, homme ou femme de 18 à 56 ans, peut être appelé, dans des limites bien définies, à accomplir un travail utile à la production agricole ou à la défense nationale.

Les femmes au-dessous de 21 ans ne peuvent être astreintes à travailler en dehors de la commune où elles vivent. Le Gouvernement peut interrompre aussi bien des affaires publiques que des affaires privées, tout à fait ou en partie, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exercice du service civil.

**DANEMARK**

**La première maison d'habitation pour femmes seules**

Les conditions de vie de la femme qui a besoin de travailler pour vivre ont jusqu'ici été très pénibles et les difficultés ne peuvent qu'augmenter. Mais le 22 avril 1918, jour où les femmes danoises se servirnt pour la première fois de leur droit de vote, un comité pour l'amélioration des logements pour femmes seules prit naissance. Les femmes y furent heureusement soutenues par deux hommes : l'architecte J. Strom-Tisen et l'avocat F. Bolden. C'est grâce à eux que la « Société féminine des logements » a pu se constituer.

Cette Société a acquis un terrain où elle a l'intention d'élever une maison d'habitation pour femmes seules, et de préférence pour celles qui gagnent leur vie.

Cette maison comportera des chambres séparées où chacune aura : une alcôve claire et aérée, un espace pour la toilette avec appareil à douche et armoires fixes, un autre pour un appareil à gaz, une chambre plus ou moins grande et une entrée. Il y aura trois types de chambres à des prix différents. L'entrée des chambres se fera par de larges corridors où toutes les pièces donneront. L'idée qui préside à cette organisation est celle de donner à chaque chambre l'apparence d'un petit chez soi, bien

installé, agréable et tout à fait détaché des autres. Il n'y a de commun dans la maison que ce qui par là est plus profitable à tous. En premier lieu vient la question de la nourriture : dans le sous-sol sera installée une cuisine qui, pour un prix raisonnable, fournira les repas à celles qui le désirent. Une salle à manger sera à la disposition de celles qui préfèrent manger en commun, tandis que les autres pourront prendre leurs repas chez elles grâce à un système très commode de signaux et de monte-plats installés près des chambres. L'heure des repas pourra ainsi être en même temps un instant de repos dans la journée.

Pour le ménage, on pourra ou s'y abonner ou le faire soi-même, tout étant combiné pour le faciliter ! On organisera aussi des chambres pour le blanchissage, le séchage et le repassage et les locataires seront libres de faire venir une femme pour laver spécialement pour elles, ce qui sera sûrement apprécié.

Quant au courrier, chacune aura son casier chez le concierge qui pourra savoir par un système spécial si la locataire est sortie ou non.

On a songé ainsi à donner aux locataires par tous les moyens possibles l'idée qu'elles sont bien chez elles et non dans un hôtel Jusqu'ici il a été presque impossible aux femmes seules et surtout à celles qui travaillent de sentir ce confort. Elles trouveront, on l'espère, dans cette maison, les forces et le réconfort nécessaires à leur occupation, pouvant y passer leur temps libre agréablement et dans un cadre choisi par elles. On voudrait arriver à faire de cette maison un modèle, exempt des accessoires coûteux et inutiles, tout en étant le plus artistique possible, qui ouvrirait le chemin aux idées nouvelles sur cette question si difficile du logement. (D'après Kvinden og Samfundet).

## Héroïnes du Jour

### LEGION D'HONNEUR

Sont nommées dans l'ordre national de la Légion d'Honneur au grade de chevalier :

**Mlle Delarue (Eugénie-Aurélie),** directrice du collège de jeunes filles d'Armentières (actuellement chargée, à titre provisoire, de la direction des cours secondaires de Lisieux) : est demeurée trois ans à son poste, malgré les bombardements, s'attirant l'estime de tous ses concitoyens par son dévouement et son courage. A contribué au ravitaillement de la population et assuré la direction du bureau des allocations militaires qui lui avait été confié. A fait l'objet d'une citation du Gouvernement (« Journal Officiel » du 19 juin 1918) ; 20 ans de services.

**Mlle Leroux (Marie-Berthe),** directrice du collège de jeunes filles de Béthune (nomination datée du 18 juillet 1918, directrice du lycée de jeunes filles de Brest) : ancien professeur au lycée Molière, à Paris, y a laissé le souvenir d'une éducatrice remarquable, d'une grande distinction d'esprit et d'une haute distinction morale. A dirigé le collège de Béthune jusqu'aux bombardements quotidiens du mois d'août 1916. A continué à diriger le collège évacué à Bruay et ne l'a quitté que le 29 avril 1918 sous les bombes. N'a cessé d'être pour tout son personnel un exemple de vaillance et de sang-froid ; 31 ans de services.

**Mlle Marmier (Gabrielle-Antoinette-Elisabeth),** institutrice primaire au collège de jeunes filles d'Arras : a fait l'objet d'une citation du Gouvernement (« Journal Officiel » du 4 août 1914. S'est constituée la gardienne vigilante du collège, où elle a subi les plus intenses bombardements. S'est réfugiée dans une des dernières pièces en bon état pour assurer un enseignement régulier aux enfants de quelques familles qui refusaient de quitter Arras. A prodigué ses soins aux troupes françaises et anglaises et s'est imposée au respect et à l'admiration de tous officiers et soldats ; 16 ans de services.

### A L'ORDRE DE L'ARMEE
(Ordre du 17 juillet 1918)

**De Goutière (Marthe),** infirmière à l'ambulance 13/21 : en service ininterrompu aux armées depuis le 10 juin 1914 (au Maroc, en France, en Orient, avec un long séjour dans les formations sanitaires de l'avant ; y a fait preuve sans cesse de qualités morales hors de pair, alliées à une très grande compétence technique et à une réelle autorité dans les fonctions d'infirmière chef. A tenu à rester dans un poste particulièrement dangereux et pénible au cours d'une épidémie, malgré une santé délicate et un état de fatigue manifeste et y a contracté une maladie mortelle.

**Miss Henriette Fraser** : Chargée dans la nuit du 18 au 19 juillet 1918 de transporter des blessés, a accompli sa mission sous un violent bombardement. Atteinte en cours de route de deux très graves blessures, sa voiture étant détruite par l'explosion d'une torpille, a eu le superbe courage de faire à pied les deux cents mètres qui la séparaient d'un hôpital voisin pour prévenir le médecin de service qu'elle lui amenait des blessés. Tombée sans force et transportée elle-même à l'hôpital pour être opérée, a demandé avec insistance de n'être soignée qu'après les blessés dont elle avait la responsabilité.

### BLESSEE AU CHAMP D'HONNEUR

**Mlle de Clausel (Geneviève),** infirmière-major de la Société de Secours aux Blessés Militaires, a été blessée gravement au genou par un éclat de bombe d'avion, le 26 juin, à Catenoy, où elle était en service. La bombe a éclaté à côté du baraquement où se trouvait Mlle de Clausel.

### RECOMPENSES AUX FEMMES DES CULTIVATEURS MOBILISES

Le préfet de l'Eure agissant en vertu de la décision du Conseil général, a fait remettre par les maires de leurs communes respectives, 1.200 diplômes d'honneur aux femmes et aux enfants des cultivateurs mobilisés qui se sont particulièrement signalées en remplaçant leurs maris et leurs pères dans la culture de la terre.

## LES LIVRES

### L'AGONIE ET LA NAISSANCE D'UN MONDE, par Jean Finot.

« La civilisation chrétienne disparaîtra d'Allemagne et alors débordera de nouveau la férocité des anciens combattants.... Thor se dressera ensuite avec son marteau gigantesque et détruira les cathédrales gothiques »... La sombre prophétie de Heine que nous cite M. Jean Finot aurait pu être inscrite en tête de ces études réunies sous le titre : « L'agonie et la naissance d'un monde ».

Dominées par un sentiment d'ardent patriotisme qui est comme leur lien, et leur unité, ces études nous entretiennent de l'Allemagne d'hier, de l'Europe de demain. Si elles nous parlent de ruines et d'écroulements, c'est pour reconstruire une humanité meilleure, à l'aide de matériaux solides : raisonnements subtils, abondants et nouveaux.

Voici le tableau d'une Allemagne pervertie par le culte de sa puissance. N'appelons pas les Allemands *barbares* ou *sauvages* ; mais distinguons, nous dit M. Finot, la *Kultur* de la *Civilisation*. « La Kultur ne « contient que les faits et les conquêtes de « la raison. La morale en est absolument « exclue... La Kultur est une fille de la Ci« vilisation, mais n'est pas la Civilisation « elle-même ». La religion allemande n'est « qu'une contrefaçon méprisable de la re« ligion du Christ ». Le vieux paganisme y reparaît constamment. Quel fut le rôle des théologiens d'Outre-Rhin depuis 1914 ? Protestants, catholiques, israélites arrivent tous dans leurs sermons à sanctifier la guerre. Ecrivains, philosophes, savants, font du Kaiser un demi-dieu. La politique est ainsi mêlée à la religion, et cette doctrine monstrueuse fait une nation à son insu « amorale et areligieuse », conclut l'auteur.

A ce tableau d'horreurs, il oppose ce que devront être la morale et la religion des peuples ; il étudie les rapports intellectuels entre les civilisés, ce quils furent dans le passé, ce quils seront dans l'avenir. M. Finot discute en économiste les conditions de cette paix que nous souhaitons tous : « la paix de 100 ans ». Puis il nous conte la triste histoire de tous les « petits Etats tampons », ces nations martyres auxquelles va notre sympathie.

Enfin ce livre abondant et varié contient une longue étude intitulée « Crise de la diplomatie », qui est un ardent réquisitoire contre les crimes commis avant et depuis la guerre par le corps diplomatique, toujours tourné « dans le sens des réactions ». Retards apportés aux alliances heureuses, expéditions de hasard déplorables, intrigues secrètes, tout cela est mis à jour par l'historien lucide et documenté qu'est ici M. Jean Finot. Il faut lire cette étude que les *blancs* de la censure semblent rendre plus vivante et plus véridique encore, pour comprendre la marche victorieuse de certains événements en France comme en Angleterre, en Russie ou en Orient. On voudrait pouvoir tout répéter pour sortir la Vérité de l'ombre honteuse où la diplomatie secrète — cette organisation déplorable — lui permet de se cacher. Les physionomies de M. Delcassé, de Sir Edward Grey apparaissent sans outrance, en plein relief, dans une lumière historique déjà.

Jean Finot est un grand semeur d'idées : sa pensée est fertile, jaillissante, enthousiaste. Ce livre nous rappelle par instants certaines promenades en automobile, à notre gré trop rapides. On voudrait ralentir, parfois, s'arrêter au tournant d'une route, devant tel point de vue qui nous étonne, nous séduit. Mais non, il faut toujours aller de l'avant.... Le lecteur ne peut rester passif devant l'activité inlassable de cet esprit qui se renouvelle et ne s'épuise pas dans la contemplation des plus grands, des plus nobles problèmes sociaux.

**Mayotte Marx.**

## Carrières Féminines

### ECOLE MUNICIPALE DE DESSIN ETD'ART APPLIQUES A L'INDUSTRIE
(24, rue Duperré, Paris (9e))

*(Voir pour d'autres écoles « La Française » des 5 et 13 octobre.)*

Le concours d'admission à l'Ecole Elisa Lemonnier (dessin et art industriels) aura lieu les 28, 29 et 30 octobre.

Cette école, destinée aux jeunes filles forme des dessinateurs industriels et des artisans d'art. L'Ecoel comprend une division élémentaire et une division supérieure comportant chacune trois années d'études. La division supérieure comprend deux sections : 1re section artistique ; 2e section industrielle.

Conditions : pour la division élémentaire, 13 ans au moins, 17 ans au plus. Division supérieure, 15 ans au moins, 20 ans au plus.

Les candidates domiciliées à Paris sont reçues gratuitement, les autres doivent verser à la ville de Paris une somme de 500 fr. Des élèves libres peuvent être admises à suivre un ou plusieurs cours moyennant rétribution.

### SYNDICAT DES FEMMES CAISSIERES, COMPTABLES
Employées aux Ecritures et Employées de Commerce
134, rue de Turenne, Paris (3e arr.)

Mme A .Blanche-Schweig, présidente-fondatrice.

Les Cours professionnels gratuits fondés en 1900 par le Syndicat des Femmes employées recommencent tous les soirs à partir du 15 octobre, au Siège social : 134, rue de Turenne (métro République).

Les cours spéciaux de demi-temps : comptabilité et sténo-dactylo, seront également mis à la disposition des employées habitant la périphérie.

La Permanence est ouverte tous les soirs, de 7 h. à 10 h. et le samedi à partir de 4 h. pour inscriptions.

Placement assuré des élèves.

### ECOLE FRANÇAISE D'INFIRMIERES
49, rue Saint-André-des-Arts, Paris (6e)

L'Ecole Française d'Infirmières et d'Enseignement féminin complémentaire fondée de 4 août 1914 par le Dr Bérillon, est réouverte depuis le 10 octobre. Cours théoriques, massage, kinésithérapie, travaux pratiques, psychothérapie, rééducation motrice, clinique de massothérapie.

Les cours et conférences sont publics. Les élèves sont admises aux cours théoriques sans limitation de durée. L'enseignement s'adresse aux jeunes filles et aux dames désireuses de compléter l'éducation sociale et patriotique de la femme. Les études sont consacrées par des diplômes.

### ECOLE DE CERAMIQUE
(Sèvres)

Nous donnons ici sur cette école quelques détails complémentaires qui n'avaient pas trouvé place dans le numéro du 5 octobre.

La durée de l'enseignement est de quatre années. Les deux premières sont employées à compléter les connaissances théoriques exigées au concours d'entrée en vue de leur application à la céramique, soit en mathématiques, soit en chimie ; en même temps, les élèves continuent les exercices de dessin d'imitation et de dessin géométrique, commencent l'étude de la technologie céramique et suivent des cours de modelage et de composition décorative.

La partie technique à laquelle est donnée la première importance dans la distribution du temps comprend des manipulations de chimie, des travaux pratiques (ébauche, moulage en plâtre, estampage, garnissage, fabrication des modèles, recherche de formes, moulage et retouche de l'épreuve, fabrication du moule définitif ; enfin des exercices sur l'emploi et l'application des couleurs de moufle, des émaux et des pâtes colorées de grand feu.

Les élèves sont initiés à la fabrication et participent aux travaux de la Manufacture.

Dans les deux autres années, les élèves doivent surtout appliquer l'enseignement reçu dans des travaux personnels et suivent des cours d'anatomie, d'histoire de la céramique, etc.

Depuis 1914, l'Ecole a fait installer à l'intérieur de la Manufacture une maison familiale dans laquelle des élèves trouvent le logement et la nourriture dans les meilleures conditions.

Des bourses d'entretien de 1.000 fr. sont allouées dans la limite du budget aux candidats admis par le jury qui justifient de ressources insuffisantes.

Pour les jeunes filles, le logement et la nourriture sont assurés par les soins de la Direction de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement secondaire pour les jeunes filles, de Sèvres ; que leur famille habite Paris, la banlieue ou la province. Un règlement ultérieur fixera les conditions spéciales de cet internat des jeunes filles.

### COURS DE L'HOTEL DE VILLE

La réouverture des cours de l'Hôtel de Ville, installés à la mairie du 4e arrondissement, place Baudoyer, eut lieu le lundi 14 octobre 1918.

Tout auditeur devra être muni d'une carte d'admission spéciale renouvelable tous les ans.

Les cartes d'admission sont délivrées à la Préfecture de la Seine (Annexe Est, rue Lobau, 2, direction administrative des services de l'Enseignement, 3e bureau), de 9 h. à 4 h. et de 11 h. 1/2 à 17 h.

Toutes les communications relatives aux cours de l'Hôtel de Ville — autres que les demandes d'inscriptions — doivent être adressées à M. Berson, professeur, secrétaire des cours, 5, place Jussieu.

Les cours ont lieu tous les jours (consulter l'horaire) et portent sur les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles, les langues vivantes, la littérature, l'histoire, la géographie, la psychologie la morale et l'histoire des doctrines pédagogiques.

### LES « DOCTEURES » A L'ARMEE

Sur l'initiative de M. Mourier, sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé, il a été décidé que les Françaises munies du titre de docteur en médecine pourraient être nommées docteurs adjoints au Service de Santé avec les appointements d'un aide-major de 2e classe. Les étudiantes en médecine pourvues de 12 inscriptions pourront être nommées assistantes du Service de Santé. Docteures et étudiantes devront contracter un engagement d'au moins six mois. Adresser les demandes au Sous-secrétariat du Service de Santé, 65, rue de Varenne (7e).

## CHRONIQUE DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS

### ASILE LA VOLIERE
Monnetier-Mornex (Haute-Savoie)

Cet asile a été fondé dans le but de recueillir des fillettes orphelines ou abandonnées, dépendant uniquement soit des autorités de leur commune d'origine, soit des institutions qui les protègent.

Les enfants sont reçues sans distinction de religion et de nationalité ; exception faite toutefois pour les ressortissantes des nations en guerre avec l'Entente. Elles sont admises et entretenues gratuitement, la Direction n'acceptant aucune subvention quelconque pour l'entretien de son orphelinat.

Les enfants sont admises dans la limite d'âge de deux à cinq ans ; elles sont hospitalisées jusqu'à dix-huit ans.

Suivant engagement pris avec la Préfecture de la Haute-Savoie, les pupilles fréquentent les écoles primaires de Monnetier-Mornex. Le choix d'un métier dépend de l'aptitude personnelle de chaque enfant.

L'asile est dirigé par Mme Leyrens.

## La Presse et les Femmes

**Les Maisons spéciales,** par le Dr Toulouse (« Le Pays ») :

Quel homme cultivé, ayant pénétré dans une de ces maisons, n'a ressenti, plus ou moins masqués par le vertige de l'instinct sexuel, du dégoût et de la pitié pour ces pauvres filles, offertes aux consommateurs comme des bêtes au marché ?

Une telle vision imprime dans l'esprit du spectateur un mépris qui s'étend inconsciemment à tout le sexe que dégrade une telle forme d'esclavage Et je pose ceci que l'idée de ce trafic de chair reste chez l'homme le pilier le plus robuste du préjugé de l'infériorité féminine. Car c'est bien un esclavage, perpétré malgré le statut moderne, que cette servitude physique, qui donne à un autre — en dehors de toute sélection amoureuse — l'usage d'un corps et même d'un esprit qui peuvent être impunément souillés et infectés. Il n'y a donc rien de plus immoral, c'est-à-dire de plus contraire à l'égalité et à la liberté des individus. Et tout homme qui respecte la femme comme sa semblable voudrait interdire ce commerce sous cette forme. Mais que valent les lois sans les mœurs, dit le vieil adage !

## LIVRES NOUVEAUX

**La jeune Italie,** par André Maurel (Emile Paul), 3 fr. 50.

**L'Arménie martyre,** par l'abbé E. Griselle (Blond et Gay).

**L'Occupation allemande à Bruxelles racontée par des documents allemands,** introduction par L. Dumont-Wilden (Blond et Gay).

**Les Déportations du Nord de la France et de la Belgique et le Droit international,** par Jules Basdevant, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble Recueil Sirey, 22, rue Soufflot, Paris).

**Ce que voudraient les Allemands,** par Georges Blondel (Union des Grandes Associations françaises).

**La Réponse d'un Parisien à la grosse Bertha,** par E. Lavisse (Union des grandes Associations françaises).

**L'Imposteur se démasque** « Guillaume II a voulu cela » (Union des Grandes Associations françaises).

**Le Cri du cœur d'un Allemand,** par Hermann Rosemeier, docteur en philosophie (Berger-Levrault), 0 fr. 20.

**L'Effort américain,** discours par M. A. Tardieu, 4 juillet 1918. (Union des Grandes Associations françaises).

**Pourquoi la guerre a éclaté, comment elle doit finir** (Editions de la Ligue républicaine de Défense nationale), 0 fr. 20.

**Heures de Guerre** d'Afrique en Flandre et en Champagne, par Vital Magne (Perrin), 3 fr. 50.

**La Mort du Soldat,** par Emile-François Julia (Perrin), 3 fr. 50.

**Le Singe et son Violon,** roman par Lucie-Paule-Marguerite (Albin Michel), prix provisoire : 4 fr. 50.

**La Guerre sous-marine,** ses progrès et son déclin, par René La Bruyère (Davy), extrait de la Revue politique et parlementaire.

**Les Sophismes de Paix,** par Georges-Guy Grand (Grasset), 0 fr. 75.

## Carnet Domestique

### LA STERILISATION DES CONSERVES

Le Dr Galippe a présenté à l'Académie de Médecine les résultats de longues expériences sur la résistance des micro-organismes à la chaleur. Ces expériences portaient sur les conserves alimentaires.

Le principe sur lequel repose la préparation de ces produits est loin d'être rigoureusement exact et les résultats qu'il donne ne sont pas constants. Aucune des conserves sur lesquelles ses expériences ont porté (langue de mouton, de porc, de bœuf, corned-beef, poulet à la provençale, truite saumonée) ne s'est montré stérile bien que présentant le meilleur aspect et ayant pu être consommées sans le moindre inconvénient. Elles renfermaient de nombreux microorganismes ainsi que des champignons microscopiques.

La constance des résultats obtenus confirme les premières recherches de M. Galippe sur la résistance à l'action de la chaleur des microorganismes existant dans les tissus végétaux et animaux, de provenance exogène et endogène. Ils démontrent, en outre, que la notion de conservation des produits alimentaires traités par la chaleur, sera d'autant plus longue que ces produits auront été mis à l'abri des causes de pollution et n'auront pas eu le temps d'être colonisés par les microorganismes.

Ces recherches, chacun en tirera la conclusion, présentent de l'intérêt au point de vue de l'hygiène publique et des intoxications d'origine alimentaire, témoins les accidents provoqués au Pré Saint-Gervais, par de la viande bouillie et bien cuite. Elles démontrent également la nécessité d'un contrôle efficace en ce qui regarde l'emploi de la cuisson pour la stérilisation des viandes provenant d'animaux malades (principalement tuberculeux) et destinées à la consommation. Jusqu'à présent l'usage des viandes assainies par ce procédé n'a point provoqué d'accident digestif constaté.

Enfin il est à constater que la dissécation, le fumage et la salure ne donnent pas de résultats plus complets que la chaleur.

## COURRIER DES LECTEURS

**Mlle Garcin** est priée de nous faire parvenir 0 fr. 35 pour port de la prime que nous lui réservons. Sincères remerciements.


## MAISONS RECOMMANDÉES

### LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine : économise temps, peine et argent ; le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

### BIERES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE


La Gérante : JANE MISME

Imp. des Arts, 11, rue Molière, Paris


# ECOLE ROY

rue Lagrange
PARIS (Ve)

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

## STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance.
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES


## LES FEMMES-PASTEURS

Nous envisagerons ici la question de savoir si les fonctions de ministres du culte ont des chances en France d'être offertes aux femmes, et si elles pourront s'y préparer dans les Facultés de Théologie.

Quoique le sentiment religieux soit plus répandu parmi les femmes que parmi les hommes et qu'un plus grand nombre d'entre elles sentent le besoin de s'appuyer sur les forces invisibles, les forces morales, il est pourtant un grand nombre de femmes libres-penseuses ou indifférentes. Il ne me semble pas avoir d'excuses à leur faire si je parle de l'état actuel des opinions à propos du ministère féminin ou des femmes-pasteurs dans l'église protestante. Il ne s'agit pas là de l'une de ces questions religieuses et politiques que l'on est convenu de bannir des sociétés où elles pourraient occasionner des dissensions ; il s'agit d'un fait historique, d'une étape dans l'état de la mentalité humaine, ou plutôt masculine, qui nous paraît se rattacher très intimement à la question du suffrage féminin et au développement futur de l'influence féminine dans le monde.

En effet, les fonctions ecclésiastiques sont dans toutes les églises et dans tous les pays celles que les hommes disputent le plus âprement aux femmes et dont ils les éloignent avec le plus de décision, s'appuyant sur le prétexte suranné d'une prétendue supériorité de leur sexe, l'homme étant seul digne d'exercer les fonctions sacrées de la religion.

Sur quoi cette prétention est-elle basée ? Il serait difficile d'en faire la preuve. Dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, les préjugés et les traditions périmées sont seuls en cause ; mais le fait est qu'il a fallu beaucoup de travail aux femmes pour s'implanter en Amérique comme pasteurs dans certaines églises libres, quoiqu'elles y soient actuellement au nombre de 3.000 environ ; et que la Norvège, qui a donné tous les droits aux femmes et les admet même au Conseil du Gouvernement, refuse encore de les laisser monter dans les chaires chrétiennes.

Les suffragistes savent par expérience que lorsqu'on ne veut pas rendre justice à leurs réclamations, on cherche à faire le mort afin d'étouffer toute discussion gênante ; il est donc particulièrement intéressant au point de vue des progrès faits par le féminisme de voir discuter la question du ministère féminin dans certains journaux religieux du protestantisme français qui semblaient devoir être particulièrement fermés à toute nouveauté de cette nature. C'est dans le « Christianisme au XXe siècle », journal de protestantisme orthodoxe qu'ont été publiés les articles dont nous donnerons ici quelques extraits.

M. le Pasteur Sibleyras s'exprime ainsi :

« Notre vénéré collègue (M. Granier), se déclare partisan convaincu de l'activité féminine dans l'Eglise, mais il est formellement opposé à l'institution du pastorat féminin, Pourquoi ?

Toute son argumentation se résume en ces deux points : 1° Saint-Paul, sanctionnant l'idée antique de l'infériorité de la femme, interdit à celle-ci de parler en public ; 2° Nos églises se compromettraient gravement devant le monde et nuiraient à la cause de l'Evangile en avouant qu'elles ne trouvent plus assez d'hommes pour le recrutement pastoral et en se résignant, faute de mieux, aux ministères féminins. Je ne discuterai pas longuement ces deux arguments. Le second me semble particulièrement faible, car enfin, la question n'est pas de savoir si l'Eglise se compromettra en proclamant le principe de l'admission des femmes au pastorat, la question est de savoir si ce principe est juste et bon en lui-même. La gloire de l'Eglise Chrétienne, c'est précisément de ne pas désirer à se compromettre lorsque la vérité est en cause. Le monde se moquera de nous si nous faisons monter des femmes dans nos chaires ? La belle affaire ! Les martyrs en ont vu bien d'autres. En serions-nous venus à oublier qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'à l'opinion publique ?

Il est vrai que pour M. Granier la volonté de Dieu est d'accord sur ce point avec les préjugés de l'opinion publique. « Que les femmes se taisent dans les assemblées » dit l'Ecriture sainte. C'est vrai, mais elle dit aussi, M. Granier lui-même le rappelle : « Toute femme qui prie ou qui prophétise (c'est à dire parle en public) doit avoir la tête couverte. » Il y a donc eu des variations dans la pensée de Saint-Paul. Cela s'explique très facilement si l'on veut bien admettre qu'il n'a pas eu l'intention de légiférer d'une manière définitive sur ce point. Il a donné un règlement pour la célébration du culte dans l'église de Corinthe et peut-être aussi dans toutes les églises de son temps, mais ce règlement est depuis longtemps périmé...

Pour résoudre le problème du pastorat féminin, il faut se placer, je crois, sur un autre terrain que celui des textes. La femme a-t-elle reçu de Dieu les dons qui rendent aptes à l'exercice du ministère évangélique ? Il me semble que toute la question est là. Or, à la question ainsi posée, on ne peut que répondre affirmativement. Sans doute, toutes les femmes n'ont pas reçu ces dons : mais tous les hommes ne les ont pas reçus non plus. La vérité, C'est qu'il y a des hommes qui les possèdent et il y a des femmes qui les possèdent aussi. C'est incontestable.

Je vous demanderai pourquoi vous refusez le titre à qui remplit la fonction. Dans les articles de M. Granier, il est souvent question des droits et des privilèges, des prérogatives des hommes : « Qu'elle ne se mette pas sur le même rang que l'homme et qu'elle ne s'imagine pas avoir les mêmes prérogatives que lui », écrit-il et encore : « Certains privilèges et l'autorité seront réservés à l'homme ». Mais il n'indique nulle part sur quoi sont fondés ces droits et ces privilèges. En bonne justice, me semble-t-il, le droit ne peut être fondé que sur la capacité : a le droit d'obtenir un poste celui-là qui est apte à l'occuper. Toutes les autres distinctions sont arbitraires et injustes.

Personne, pas plus la femme que l'homme, n'est autorisé à enfouir dans le sol les talents reçus de Dieu. Or, depuis dix-neuf siècles, nos constitutions ecclésiastiques obligent la femme à enfouir dans le sol des devoirs domestiques ou des tâches subalternes de l'Eglise, les talents éminents qu'elle a pu recevoir, et Dieu sait ce que l'Eglise y a perdu de richesses spirituelles et de trésors d'édification. Au grand jour des rétributions, Dieu ne s'en prendra pas à la femme d'avoir laissé ces talents improductifs, car ce n'est vraiment pas sa faute s'ils n'ont rien produit ; mais il s'en prendra à nous, hommes, auteurs des constitution de l'Eglise et notre responsabilité sera grande d'avoir condamné nos sœurs pendant tant de siècles à jouer le rôle de serviteur inutile. N'aggravons pas cette responsibilité en continuant, sciemment, l'erreur du passé.

Je sais bien que l'institution du pastorat féminin choquera une foule de préjugés et nous troublera profondément dans nos traditions et nos habitudes séculaires. C'est le propre de tous les progrès et de toutes les réformes.. Qu'importe ! A tous les degrés de l'échelle sociale, on tend aujourd'hui à donner à la femme ses droits, longtemps méconnu l'ouvrière obtient l'application de la règle : à travail égal, salaire égal ; l'intellectuelle voit s'ouvrir devant elle, les unes après les autres, toutes les carrières qui lui étaient jusqu'ici fermées ; demain, les droits politiques vont être accordés à nos sœurs. L'Eglise restera-t-elle en arrière ? Ne serait-il pas beau pour elle, ne serait-il pas conforme à ses traditions les plus généreuses et les plus vraiment chrétiennes de prendre la tête de ce mouvement de justice et de libération ?

(Pasteur : A. SIBLEYRAS.)»

Par contre, M. le Pasteur Bordreuil est plein d'inquiétudes :

« Il me semble que le premier devoir et le grand privilège de la femme est d'être mère.

« En ouvrant aux jeunes filles la voie conduisant à toutes les professions jadis réservées aux hommes, on les pousse, certainement, vers le célibat obligatoire ou vers le mariage sans enfants.

Une femme pasteur, absorbée pendant toute sa jeunesse par la préparation de diplômes qui lui auront conféré le droit d'être consacrée et de diriger une paroisse, aura-t-elle pu apprendre à faire la cuisine, à entretenir un vestiaire, à élever des enfants ?

« Il est possible que le travail soit fait par une femme; qu'il soit même fait d'une façon supérieure. Mais je le repète, elle ne pourra pas avoir d'enfants et devra être douée d'une santé, dune constitution que la majorité des femmes, hélas, ne connaissent pas.

Si elle a des enfants, il faudra en même temps qu'elle soit riche pour se payer nourrices, cuisinières et femmes de chambre. Dans ce cas, en grande partie, elle renoncera au plus doux des privilèges, au plus divin des devoirs : celui d'élever elle-même ses enfants.

« Dieu, en instituant les lois religieuses de son peuple, n'a pas cru devoir conférer aux femmes la fonction de sacrificateur.

« Jésus, pour fonder et organiser son Eglise, a choisi douze hommes, aucune femme, cependant, à cette époque, les vocations pastorales étaient rares, et dans son entourage, plusieurs des saintes femmes eussent été aussi bien qualifiées pour être apôtres que les jeunes filles ou les femmes appelées demain à être étudiantes en théologie par les partisans du pastorat féminin. »

(Pasteur: Dr. P. BORDREUIL.)

Après M. le Pasteur Sibleyras et M. le Pasteur Bordreuil, sera-t-il permis à une femme de dire son avis sur le fond même du principe en ce qui concerne les femmes?

Il nous semble que l'acceptation pure et simple de ce principe dissiperait la plupart des difficultés si fréquemment soulevées à propos du sexe féminin, car le principe a pour fondement la justice et la liberté.

« Veuillez laisser les femmes juges de ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Elles sont les meilleurs juges de la question qu'elles connaissent généralement plus à fond que ceux qui décident pour elles. »

Cet axiome ne devrait souffrir d'exception pour aucune espèce de carrière et nous avouons ne pas comprendre pourquoi une moitié de l'humanité s'est arrogé le droit (qui n'est fondé sur aucun droit) de dicter à l'autre moitié ce qui lui est bon ou ce qu'il lui est permis de faire ? Laissons donc à chaque être humain sa liberté et ses responsabilités; s'il commet quelques erreurs, il saura bien s'en apercevoir et la loi de l'offre et de la demande arrêtera vite le choix de carrières pour lesquelles les femmes ne se trouveraient réellement pas des aptitudes.

Ce que nous demandons pour elles, c'est l'entière liberté, l'ouverture de toutes les écoles avec l'éducation appropriée, le droit de suffrage complet (qu'il soit accordé par étapes ou autrement) et que, d'une façon générale, l'être humain soit jugé d'après sa valeur et non selon son sexe qui ne devrait entrer que pour ses capacités et son rendement de travail pas intervenir dans la question...

Il nous paraît absolument certain que l'heure du pastorat féminin sonnera dans nos églises réformées comme elle a sonné déjà dans d'autres pays et nous croyons personnellement que cette nouveauté sera bienfaisante. On peut y opposer une résistance plus ou moins longue et plus ou moins intelligente, l'heure n'en sonnera pas moins parce qu'elle sera imposée par les forces des choses ; parce que le nombre des femmes ayant des besoins religieux est plus considérable que celui des hommes et qu'il n'y a pas de raison à alléguer par que la femme ne remplisse pas aussi bien que l'homme les devoirs du pastorat si elle a reçu la même préparation que lui et fait des études suffisantes...

Nous savons bien qu'on acceptera bientôt jours l'aide des femmes en sous-ordre, mais il est préférable de se rendre compte, dès aujourd'hui, qu'une évolution s'est produite et que s'il n'y a lieu pour personne, homme ou femme, de mépriser les besognes modestes, le sous-ordre ne sera pas accepté définiment par des femmes conscientes de leur valeur et de leurs capacités.

Ce que nous demandons, c'est qu'une société plus juste considère la femme comme un être libre, devant avoir, en toute chose, les mêmes droits que l'homme ; capable d'apporter au monde un très insoupçonné de forces et de volonté nouvelles, surtout si l'homme la considère comme une aide volontaire et non comme une esclave ou une rivale. L'homme et la femme ont tellement besoin l'un de l'autre et sont si bien faits pour se compléter ! Tâchons de ne jamais leur faire croire qu'ils sont des rivaux. »

**Marguerite de Witt-Schlumberger**

*(A suivre.)*